

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| <b>Herausgeber:</b> | Alliance nationale de sociétés féminines suisses   |
| <b>Band:</b>        | 6 (1918)   |
| <b>Heft:</b>        | 63   |
| <b>Artikel:</b>     | Chronique parlementaire fédérale   |
| <b>Autor:</b>       | Gobat, Marguerite  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-253557">https://doi.org/10.5169/seals-253557</a>                          |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

existe, la Suisse s'étant bien passée du vote des femmes, il n'y avait donc aucune nécessité à l'introduire aujourd'hui! Cette conception progressiste à rebours a été combattue entre autres par MM. Sarasin et Flatt, dont le témoignage en faveur des femmes en tant que, l'un grand fabricant de l'industrie textile, l'autre directeur d'une grande école, a d'autant plus de poids. Finalement, après que M. Miescher, conseiller d'Etat ait accepté au nom du gouvernement d'étudier la motion Welti, celle-ci a été acceptée par 63 voix contre 48, et 3 abstentions. On se souvient que l'année dernière, à pareille époque, la même motion avait été repoussée par 61 voix contre 45. Il y a donc eu depuis lors déplacement en notre faveur d'une quinzaine de voix. Les socialistes en bloc et les libéraux en majorité ont voté pour la motion, les partis catholique et bourgeois en bloc et les radicaux en majorité contre la motion.

C'est donc un succès, bien qu'il ne faille pas voir, comme une de nos correspondantes qui allait trop vite en besogne, les Bâloises pratiquant déjà dès 1918 leurs droits d'électrices. Que la motion Welti ait été acceptée signifie simplement, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, à propos de la motion Greulich à Zurich, que le Conseil d'Etat bâlois, quand il aura le temps... et le désir! de s'en préoccuper, devra étudier la question du suffrage des femmes, et présenter à cet égard un projet qui sera de nouveau discuté par le Grand Conseil. Beaucoup d'eau a de la sorte le temps de couler sous les ponts du Rhin.

N'importe. Que dans cette ville, où il y a deux ans à pareille époque, on hésitait encore à créer une Association suffragiste, dans cette ville dont la réputation n'a jamais été ni frondeuse ni révolutionnaire, mais toute de sagesse et de prudence... 63 députés sur 130 se soient montrés, sinon tous partisans résolus du vote des femmes, du moins sympathiques à cette idée, c'est bien un signe que, chez nous, aussi l'idée marche.

En Hollande, enfin, l'approche des élections parlementaires de 1918, auxquelles les femmes ne pourront pas prendre part, mais auxquelles par une singularité de la nouvelle Constitution, elles sont éligibles, agite beaucoup les sociétés suffragistes, qui se demandent si le meilleur moyen de faire passer leurs candidates est de faire figurer les noms de celles-ci sur les listes d'un ou de tous les partis, ou encore de faire liste à part. Comme ce sera le Parlement élu en 1918, qui selon toute probabilité, réglera définitivement la question du vote des femmes, on comprend toute l'importance pour elles de ces élections. Nous publierons dans notre prochain numéro une lettre de notre correspondante de Hollande sur ce sujet.

E. Gp.

## Les Femmes et la Chose publique

### I. Chronique parlementaire fédérale.

La dernière session des Chambres fédérales était la première du nouveau Conseil National élu le 28 octobre, et qui compte aujourd'hui une quarantaine de nouveaux membres.

Elle fut ouverte par M. Henry Fazy qui, en sa qualité de doyen d'âge, pour la deuxième fois depuis la guerre, prononça des paroles de sympathie et d'espoir de libération en faveur des peuples opprimés dont le sort se joue sur les champs de bataille de l'Europe. Les discussions importantes se sont multipliées au cours de cette session très chargée et à l'ordre du jour de laquelle figuraient plusieurs questions d'intérêt primordial : les rapports de neutralité — huitième et neuvième — le budget de 1918, le rapport de gestion, le rapport sur les pleins pouvoirs,

l'élection proportionnelle du Conseil National, l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux, le budget de 1918, avec l'augmentation des taxes postales et l'allocation de subsides de guerre aux fonctionnaires, et, projetant son ombre sur toutes les autres, l'éternelle question économique. La situation actuelle, quoique n'excluant pas les restrictions, peut être envisagée avec moins d'appréhension, grâce à l'accord conclu avec les Etats-Unis qui garantit l'envoi de 300,000 tonnes de céréales jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1918.

Le problème de l'approvisionnement et de la répartition des denrées alimentaires est de ceux qui intéressent particulièrement les femmes. Il est de ceux aussi, sur lesquels, dans la situation actuelle, les femmes devraient être consultées. On les renvoie volontiers à leur pot-au-feu, lorsqu'elles demandent leur part de travail social. N'est-ce pas une question de pot-au-feu que celle qui, partout aujourd'hui, se met au premier plan ? Avant tout vivre, dit un proverbe italien. Aussi pénible que puisse être la pensée que le domaine matériel soit le seul pour lequel on nous accorde quelque compétence, il importe que les femmes prennent leur part de besogne et de responsabilité dans le ménage de l'Etat.

Que de désordre, d'hésitations et de contre-ordres, que de gâchis et de dilapidations eussent été évités, si l'on avait, dès le début, appelé les femmes à la rescouasse, dans un domaine où elle sont, pour ainsi dire, à la maison, par les aptitudes qu'elles eurent la faculté de développer avant toutes autres et sans difficulté, et par le travail fourni jusqu'à présent. Les en exclure, c'est porter tort au pays tout entier, c'est porter atteinte au bien-être de la population, à un tel point qu'on se demande si elles n'auraient pas dû par tous les moyens, essayer de forcer la main aux autorités et faire usage de leurs droits de maîtresse de maison. Nous aurions peut-être aujourd'hui plus de pain et de beurre, et des salles d'école chauffées, un peu moins d'auberges et de locaux de plaisir à entretenir. Et puisque les privations sont à l'ordre du jour, il eût fallu restreindre la consommation de l'alcool, du tabac, de tout ce qui est de nature à porter dommage à la santé morale et physique du peuple. On ne paraît guère y songer, à une époque qui demande tous les sacrifices, même les plus douloureux, les plus difficiles.

Malgré de fort beaux discours, précurseurs de jours meilleurs où la paix armée ne règnera plus dans le monde, les crédits militaires ont été votés. Ils ne pouvaient pas ne pas l'être puisque la Suisse a garanti la neutralité et l'intégrité de son territoire. Ne pas faire ce qui est en son pouvoir afin d'être en mesure de repousser toute tentative d'incursion, serait s'exposer à devenir parjure, et les exemples donnés de haut n'ont heureusement pas déteint sur notre politique. D'ailleurs l'heure du désarmement, disons de la réduction des armements, n'a pas sonné encore. Les déclarations des Etats-Unis et de la France qui respecteront notre neutralité, aussi longtemps qu'elle n'aura pas été violée par le groupe adverse, en font foi. La réserve était de trop à l'égard de notre Confédération souveraine, et la réponse du Conseil fédéral, ferme et digne, l'a souligné comme il fallait.

Un sacrifice encore imposé par la crise actuelle : l'adjonction de deux membres au Conseil fédéral. Le Conseil des Etats a voté l'entrée en matière sur le projet d'augmentation qui sera discuté durant la session de mars 1918. L'avenir prochain est plein d'angoissants problèmes, que même la fin des massacres ne solutionnera pas. Il s'agit donc de mettre le pays en mesure d'y pourvoir, en renforçant son gouvernement et en répartissant les charges et les responsabilités selon les besoins du moment.

Marguerite GOBAT.